



Aucun élève ne doit mourir en stage !

La FNEC FP-FO alerte les parents de la mise en danger de leur enfant !

Le 17 avril, un élève en classe de remédiation dans un lycée professionnel privé de Bagnols-sur-Geze (30), alors âgé de 15 ans, est mort écrasé par un chariot élévateur. En dehors de toute règle (directive EU sur les machines dangereuses, sans habilitation, travail des enfants de moins de 16 ans, hors PFMP), il n'avait rien à faire sur ce manitou ; il en a perdu le contrôle alors qu'il ne devait « qu'observer » (stage d'observation) au sein d'une entreprise de matériaux de construction.

Le ministre persiste et signe

Face à cet évènement révoltant, le ministre E. Geffray, estime qu'il n'y a pas lieu de « *remettre en cause le principe même des stages en entreprises* », car ils seraient « *un élément déterminant en matière d'égalité des chances, pour faire découvrir des métiers à des jeunes* ». Il a donc décidé, le 23 avril, de lancer conjointement avec le ministre du Travail Jean-Pierre Farandou une mission flash de l'IGAS (Inspection des affaires sociales) et de l'IGESR (Inspection générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche) pour « *renforcer les conditions de sécurité des stages d'immersion en milieu professionnel* ». Puis il persiste et signe en annonçant « *réfléchir à proposer des stages (de seconde) dans lesquels les élèves pourraient découvrir deux ou trois entreprises* ».

Pour éviter de voir des élèves mourir en stage, il suffirait donc, pour le ministre, de rappeler que dans le cadre des stages d'observation « *on ne fait pas de gestes professionnels, on ne conduit pas de machine-outil* », et de s'assurer « *que toutes les règles soient respectées pour protéger nos élèves sans les priver de cette opportunité* », puis de proposer, conjointement avec le ministère du Travail « *des documents de sensibilisation à la sécurité au travail à destination des élèves de 3ème, de 2nde générale et technologique et en voie professionnelle* ». Une ineptie et une méconnaissance de ce que sont les référentiels en LP (sécurité au travail enseigner dans les matières professionnelles, discipline PSE à tous les élèves de Lp, habilitations spécifiques, visite médicale obligatoire...)

En 2022, 43 jeunes de moins de 25 ans sont morts d'un accident du travail

Ni le ministre Geffray, ni le ministre Farandou ne peuvent ignorer que la France figure parmi les pays européens où le taux d'accidents mortels au travail est le plus élevé (3,6 accidents mortels pour 100 000 travailleurs en 2023, contre 1,63 pour l'Union Européenne), pas plus qu'ils ne peuvent ignorer que, selon le ministère du travail lui-même « *Les jeunes, mineurs comme majeurs, qui font leurs premiers pas en entreprise sont davantage exposés aux risques professionnels en raison de leur manque d'expérience professionnelle et de leur méconnaissance*

de l'environnement dans lequel ils évoluent. Ils sont ainsi régulièrement victimes d'accident du travail, et parfois d'accident du travail grave ou mortel. Ainsi, en 2022, 43 jeunes de moins de 25 ans sont décédés à la suite d'un accident du travail. ». (travail-emploi.gouv.fr).

Le gouvernement est responsable !

En décidant de maintenir et renforcer les mesures qui, du collège à l'enseignement supérieur et au nom de la « découverte du monde économique et professionnel », visent à précipiter les jeunes dans les entreprises et à transformer l'École en outil du « plein emploi » pour les seuls intérêts du patronat, comme les séquences d'observation professionnelle obligatoires pour tous les élèves de 3ème et de 2nde générale et technologique (décrets du 24 août 2005 et du 29 novembre 2023), et la réforme Grandjean de la voie professionnelle de 2024 allongeant les périodes de PFMP en entreprise, ou encore le développement des formations en apprentissage dans l'enseignement supérieur, le gouvernement prend donc la lourde responsabilité de placer des centaines de milliers d'élèves dans une situation multipliant les risques de les exposer à des dangers mortels.

Hors PFMP, la place des élèves est dans les classes, pas dans les entreprises !

La place des lycéens et collégiens est dans les classes, pour recevoir l'instruction à laquelle ils ont droit.

Le décret du 29 novembre 2023 instaurant les stages obligatoires pour les élèves de seconde générale et technologique doit être abrogé, de même que doit être abandonnée l'obligation pour les élèves de 3ème d'effectuer des « séquences d'observation en milieu professionnel ».

Dans deux mois, des centaines de milliers de jeunes vont partir en entreprises pour effectuer leur stage de secondes GT (en juin 2026) : la FNEC FP-FO alerte les parents de la mise en danger de leur enfant.

Plus de morts à la tâche !

Plus de morts au travail !

Montreuil, le 2 mai 2026